

## ÉLECTIONS MUNICIPALES - PROCURATION DE VOTE

Dans le cadre des élections municipales, les électeurs qui ne peuvent pas se déplacer le jour du scrutin ont la possibilité d'établir une procuration.

### **Vous ne pouvez pas vous déplacer ?**

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer (raison de santé, mobilité réduite, etc.) doivent contacter la Police Nationale afin de prendre rendez-vous pour l'établissement de leur procuration.

Numéro à contacter: 04-98-03-55-35

04-98-03-54-20

Un rendez-vous sera fixé afin de procéder aux démarches nécessaires.

### **Vous pouvez vous déplacer ?**

Une permanence sera assurée :

Jeudis 19 et 26 février

De 9h00 à 12h00

Adresse: RÉFECTOIRE ÉCOLE  
469 CHEMIN DE L'ORATOIRE  
83200 LE REVEST-LES-EAUX

Lors de votre venue, merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité.

Munissez -vous de votre numéro national d'électeur (indiqué sur votre carte d'électeur), ainsi que celui de l'électeur qui se chargera de voter à votre place. Vous devez indiquer les noms, prénoms et date de naissance de ce dernier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie aux horaires habituels d'ouverture.

La Mairie

